Quelle Europe : coopération ou intégration ?

Les préférences des candidats à l'élection de juin 1979 et des membres élus du Parlement européen

JACQUES-RENÉ RABIER (1), RONALD INGLEHART (2), IAN GORDON (3), CARSTEN LEHMAN SØRENSEN (4)

La fonction des élections, dans un régime démocratique, est double : donner aux citoyens la possibilité de choisir leurs représentants et d'exprimer par ce choix leurs opinions sur les affaires publiques.

L'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée de la Communauté européenne (ou « Parlement européen »), en juin 1979, a bien eu ces deux fonctions : faire désigner par l'ensemble des citoyens des neuf pays les 410 représentants des peuples des Etats membres et, par cette désignation même, faire exprimer par ces citoyens quelle sorte d'Europe, quel type de communauté, quelles orientations politiques ont leur préférence.

Comme l'on sait, l'un des débats qui, depuis trente ans, partage les forces politiques de la plupart des pays membres, au sujet de la Communauté européenne et du mouvement d'unification de l'Europe, porte sur les fonctions qui devraient être réservées à la compétence exclusive du Gouvernement de chaque Etat ou confiées à des organismes de coopération interétatique, et celles qui pourraient être attribuées aux institutions de la Communauté.

(1) Conseiller spécial de la Commission des Communautés européennes (Bruxelles).
(2) University of Michigan, Ann Arbor, Etats-Unis.
(3) Kingston Polytechnic, UK.
(4) Aarhus Universitet, DK.

Les fonctions attribuées de préférence aux Gouverneme
ou aux institutions communautaires
suivant le groupe d'appartenance au Parlement
(Moyenne des réponses correspondant aux quinze

	Communistes	Socialistes	Démocrates chrétiens	Libéraux
	%	%	%	%
A) Les Gouvernements nationaux agissant indépendamment les uns des autres	33	8	3	
B) Les Gouvernements nationaux après consultation mutuelle au sein de la CE	17	24	19	1
C) Les institutions de la CE, chaque Gouvernement conservant le droit de veto	19	27	27	3
D) Les institutions de la CE selon un vote à la majorité	31	41	51	4
Total	100	100	100	10
Nombre d'interviews	56	240	165	9
Nombre de sièges au Parlement européen	44	113	107	4

Il était d'une extrême importance, dans une enquête auprès des candidats à l'élection européenne, de poser cette question fondamentale : d'une part, parce que le nouveau Parlement, même sans élargissement de ses compétences institutionnelles, ne pourrait pas ne pas influencer tout à la fois l'évolution de la politique communautaire et celle des politiques nationales ; d'autre part, parce que c'était une occasion unique pour mesurer au même moment et dans les mêmes termes les attitudes d'un échantillon représentatif des élites politiques de tous les partis ou presque existant dans les neuf pays de la Communauté (5).

La question a été formulée de telle façon que les termes en soient pertinents dans chacun des neuf pays, qu'elle couvre un maximum de fonctions politiques importantes et qu'elle offre une possibilité d'options aussi précises que possible, graduée depuis l'action indépendante de chaque Gouvernement — ce qui correspond à l'attitude des défenseurs les plus résolus de la « souveraineté nationale » — jusqu'à l'action commune par les institutions de la Communauté, selon un vote à la majorité, procédure qui est formellement prévue par le traité de Rome, sinon appliquée depuis « l'accord » de Luxembourg de janvier 1966.

Nous avons ainsi obtenu une masse d'informations extrêmement riche, tant sur les aspirations des candidats élus, qui forment aujourd'hui le Parlement européen, que sur les tendances des forces politiques nationales, comparées entre elles d'un pays à l'autre (6).

Il apparaît, par exemple, d'un premier examen d'ensemble, que, parmi les candidats appartenant aux grandes tendances politiques organisées au sein du Parlement européen, les démocrates chrétiens et les libéraux

(5) Cette recherche, qui faisait partie d'un large ensemble d'études entreprises par le « European Election Study » constitué auprès de l'Université de Mannheim sous la coordination de Rudolf Wildenmann, Paolo Farneti, Dusan Sidjanski et Henri Valen, a été rendue possible par des contributions financières de la Volkswagenwerk Stiftung, de la Commission des Communautés européennes et du Parlement européen.

Les interviews ont été faites sur le terrain par les organisations ou chercheurs suivants : Dimarso (Belgique), Zuma (Allemagne), IMS (Irlande), Doxa (Italie), NSS (Pays-Bas), Mori (Grande-Bretagne), Carsten Lehman Sørensen et un groupe de l'Université de Aarhus (Danemark), Patrice Manigand et Dominique Rémy (France), Mario Hirsch (Luxembourg). La coordination internationale de la collecte des données a été assurée par Karlheinz Reif, de l'Université de Mannheim.

Voir, pour plus de détails, le numéro spécial du *European Journal of Political Research*, March 1980, vol. 8, n° 1, et notamment notre article « Broader Powers for the European Parliament ? The Attitudes of Candidates », pp. 113-133.

(6) Sur quelque 3 400 candidats, 742 ont été interrogés personnellement et oralement, parmi lesquels 256 ont été élus, ce qui représente 62 % des membres du Parlement européen, avec une répartition couvrant l'ensemble des tendances politiques. En outre, les analyses ont montré qu'il n'y avait pas de différence significative entre les réponses des candidats non élus et celles des candidats élus. Nous parlerons donc indifféremment d'attitudes des « candidats » ou des « membres du Parlement », en prenant comme base l'ensemble des réponses recueillies. Lorsque les analyses présentées porteront sur « les membres du Parlement européen » ou « le Parlement européen », les réponses individuelles auront été dûment pondérées en fonction du nombre de sièges obtenu par chaque parti de chaque pays.

sont plus enclins à se prononcer dans le sens « européen » que dans le sens « national », contrairement aux communistes et aux démocrates européens de progrès (7).

Une première simplification pour le traitement de cette masse d'informations consiste à ramener les quatre modalités de réponse à une valeur unique en calculant un score moyen, après avoir affecté les réponses A d'un coefficient 1, les réponses B d'un coefficient 2, les réponses C d'un coefficient 3 et les réponses D d'un coefficient 4 (8).

Le traitement, suivant cette méthode, des réponses données par l'ensemble des candidats interrogés permet de ranger aisément les fonctions pour lesquelles les préférences vont plutôt vers le pôle « national » ou plutôt vers le pôle « européen ».

Dans l'ensemble, des fonctions telles que l'aide au Tiers Monde, la politique de l'environnement, le contrôle des sociétés multinationales, les relations commerciales, la politique de l'énergie et la politique agricole sont plus fréquemment considérées comme pouvant être remplies par les institutions européennes que la politique fiscale et la politique de défense, encore que ces deux dernières fonctions obtiennent des scores qui coïncident à peu près exactement avec le point central de notre indice ; en d'autres termes, les préférences sont presque également partagées, sur ces deux fonctions, entre les options « nationales » et les options « européennes ».

Certes, nous n'avons pas le moyen de mesurer quelle est l'importance attachée à chacune de ces fonctions par les candidats interrogés, et l'on pourrait prétendre que le large consensus pour « abandonner » aux institutions européennes l'aide au Tiers Monde s'explique par la faible importance que l'on y attache. Soit ! l'explication est plausible, mais il paraît difficile de l'appliquer, par exemple, à la politique de l'énergie : dans quel pays et pour quel parti politique des problèmes tels que l'approvisionnement en pétrole ou le développement des centrales nucléaires seraient-ils considérés comme d'importance mineure ? Or, en moyenne pondérée, les trois quarts des membres du Parlement européen se sont prononcés pour une politique européenne de l'énergie dans le cadre des institutions communautaires (74 %) et même plus de 40 % pour l'option « supranationale ».

Mais une autre simplification est possible pour éviter d'avoir à exa-

(7) Bien que les démocrates chrétiens et les conservateurs européens aient modifié le nom de leurs groupes respectifs, nous avons préféré utiliser l'appellation ancienne, qui est mieux connue.

Le groupe des démocrates européens de progrès réunit, comme l'on sait : les quinze élus français de la liste « Défense des intérêts de la France en Europe » patronnée par le RPR ; les cinq élus irlandais du Fianna Fail, parti actuellement au Gouvernement ; un élu danois du Fremskridtspartiet ; un élu britannique du Scottish National Party.

(8) La valeur minimale (1,00) correspond à 100 % de réponses « nationales » de type A et la valeur maximale (4,00) à 100 % de réponses « européennes » de type D. Le point central (2,50) correspond à une répartition égale entre réponses « nationales » et réponses « européennes ».

Classement des quinze fonctions sur l'indice de préférence des attributions de compétence (Ensemble du Parlement européen)

	Décision à prendre par les institutions européennes			
	Chaque Gouvernement conservant le droit de veto (C) (en %)	Selon un vote à la majorité (D) (en %)	Total (C + D) (en %)	Score moyen
Aide au Tiers Monde	30	53	83	3,32
Politique de l'environnement	26	49	75	3,19
Contrôle des sociétés multinationales	26	49	75	3,14
Relations commerciales avec les pays tiers	30	45	75	3,12
Politique de l'énergie	31	43	74	3,11
Politique agricole	42	37	79	3,09
Politique des transports	30	39	69	3,02
Développement économique général	31	38	69	2,99
Politique de la pêche	35	35	70	2,98
Politique monétaire	31	36	67	2,92
Développement régional	32	31	63	2,84
Politique sociale et sécurité sociale	29	28	57	2,73
Politique étrangère	22	27	49	2,61
Politique fiscale	24	23	47	2,51
Politique de défense	19	27	46	2,49
Moyenne	29	37	66	2,94 (1)

(1) Ecart type : 0,25.

miner le score des candidats de chaque groupe politique européen (et ultérieurement de chaque parti national). Il suffit de procéder à une analyse factorielle des réponses sur l'ensemble de l'échantillon.

Cette analyse (9) révèle l'existence de trois facteurs dont les variables constitutives sont les suivantes, avec leur poids.

(9) Varimax Factor Rotation.

	F1	F2	F3
Politique de l'environnement	0,74		
Contrôle des sociétés multinationales	0,75		
Politique de l'énergie	0,74		
Politique agricole			0,76
Développement régional			0,82
Politique étrangère		0,82	
Politique de défense		0,88	

De toute évidence, le premier facteur (F1) correspond à des problèmes *nouveaux* auxquels sont confrontées les sociétés dites « postindustrielles », ou plus précisément à des problèmes techniques récemment devenus des problèmes *politiques*, perçus comme tels par les gouvernés et les gouvernants parce qu'ils suscitent dans le système politique des demandes conflictuelles et, de ce fait, rendent nécessaires des décisions de la part des pouvoirs publics.

Le deuxième facteur (F2) correspond sans aucun doute aux fonctions *traditionnelles* de l'Etat-nation à l'égard de l'extérieur. C'est, pourrait-on dire, le cœur de la souveraineté nationale : l'exercice du monopole des relations politiques avec les Etats « étrangers » et, à la limite, la définition de l'ami et de l'ennemi, de la relation de paix ou de guerre.

Enfin, le troisième facteur (F3) semble correspondre à des fonctions d'aménagement de *l'espace interne* (développement régional) et de régulation des ressources alimentaires, voire de sauvegarde de la terre nourricière (politique agricole).

Nous pouvons désormais présenter d'une façon aussi synthétique que possible les préférences les plus significatives des candidats et des élus, d'abord au niveau du Parlement européen (après pondération en fonction de la composition effective de cette assemblée) et ensuite au niveau des candidats des partis politiques de chaque pays (y compris ceux des partis qui n'eurent pas d'élus au Parlement européen).

1. LES PRÉFÉRENCES SIGNIFICATIVES DES MEMBRES DU PARLEMENT EUROPÉEN

1. *Les fonctions politiques de la nouvelle société.* — En ce qui concerne ces fonctions, la préférence européenne est relativement élevée ; elle est exprimée par les trois quarts des répondants. Plus encore : près de la moitié des membres du Parlement européen (49 %) se prononcent pour que les fonctions correspondant à la politique de l'environnement et au contrôle des sociétés multinationales soient attribuées aux institutions européennes statuant à la majorité ; quatre sur dix (43 %) se prononcent dans le même sens en ce qui concerne la politique de l'énergie.

Les groupes démocrate-chrétien, socialiste et libéral ont les scores pro-européens les plus hauts.

2. *Les fonctions traditionnelles de l'Etat-nation.* — Dans ces domaines, les positions des divers groupes politiques sont, comme l'on pouvait le prévoir, beaucoup plus tranchées : les démocrates chrétiens, suivis par les libéraux, apparaissent comme les plus « européens », tandis que les démocrates européens de progrès sont nettement les plus favorables à l'action indépendante de chaque Gouvernement national : ils le sont plus encore que les communistes, ce qui s'explique, ainsi qu'on le verra plus loin, par la différence d'attitudes, dans ce dernier groupe, entre les élus du Parti communiste italien et ceux du Parti communiste français.

Dans l'ensemble, le Parlement européen se partage à peu près à égalité, en matière de politique étrangère, entre des solutions nationales et des solutions européennes (51 contre 49 %). L'écart est plus grand en matière de défense (54 contre 46 %), ce qui n'est pas surprenant.

3. *L'agriculture et l'aménagement de l'espace.* — Les scores correspondant à ces fonctions se situent entre ceux que nous avons examinés précédemment, ce qui signifie que les préférences exprimées ne sont ni très « nationales » ni très « européennes ». Il n'est donc pas surprenant que les scores les plus élevés réunissent les groupes démocrate chrétien, libéral, socialiste et conservateur, qui constituent la grande majorité de l'Assemblée.

Le principe d'une politique agricole européenne est admis par près de 89 % des membres du Parlement européen et celui d'une politique commune de développement régional par plus de 60 %. Dans les deux cas, cependant, le choix d'une formule de coopération (vote à l'unanimité) l'emporte — de peu — sur celui d'une formule d'intégration (vote à la majorité).

Le tableau de la page 146 présente l'ensemble de ces résultats.

2. LES PRÉFÉRENCES SIGNIFICATIVES DES CANDIDATS DES DIVERS PARTIS POLITIQUES NATIONAUX

Après avoir examiné les positions des candidats et des élus, dont les réponses ont été pondérées suivant le nombre des sièges attribués aux différents groupes, il nous resterait à entrer dans plus de détails et à examiner, pour chaque pays, les réponses données par les candidats de toutes les formations politiques nationales, qu'elles aient eu ou non des élus au Parlement européen. Nous nous limiterons ici aux quatre plus grands pays.

Mais, tout d'abord, nous présenterons, en même temps que les scores moyens, les pourcentages moyens de réponses faites en faveur de la compétence communautaire (avec veto ou à la majorité) auxquels les scores moyens correspondent (voir tableau, page 147).

Les préférences nationales ou européennes des membres du
(Scores moyens sur les sept fonctions les plus sig

	Communistes	Socialistes	Démocrates chrétiens	Libéraux
Nouveaux problèmes de société (facteur 1) :				
Politique de l'environnement	2,87	3,35	3,42	3,46
Contrôle des sociétés multinationales	2,59	3,45	3,47	3,24
Politique de l'énergie	2,66	3,24	3,46	3,29
Moyenne des scores (1)	2,71	**3,35**	**3,45**	**3,33**
Fonctions traditionnelles de l'Etat-nation (facteur 2) :				
Politique étrangère	2,12	2,56	3,05	2,76
Politique de défense	1,98	2,40	3,09	2,46
Moyenne des scores (1)	2,05	2,48	**3,07**	**2,61**
Agriculture et aménagement de l'espace (facteur 3) :				
Politique agricole	2,60	3,15	3,34	3,29
Développement régional	2,35	2,97	3,06	2,97
Moyenne des scores (1)	2,47	**3,06**	**3,20**	**3,13**

(1) Les scores **en caractères gras** ont une valeur qui n'est pas inférieure au score le sur F1, 0,51 sur F2 et 0,33 sur F3.

L'accord des candidats pour l'attribution de compétences décisionnelles aux institutions de la communauté européenne suivant le pays

	Les nouveaux problèmes de société (F1) (en %)	Les fonctions traditionnelles de l'Etat-nation (F2) (en %)	L'agriculture et l'aménagement de l'espace (F3) (en %)	Score moyen sur les trois fonctions (1)
Belgique	**86**	**69**	**75**	3,42
Allemagne	**89**	**67**	**79**	3,38
Italie	**86**	**66**	**75**	3,32
Pays-Bas	**88**	39	**81**	3,14
Luxembourg	**94**	31	54	3,01
Irlande	63	27	**83**	2,57
Royaume-Uni	59	29	57	2,56
France	67	28	63	2,52
Danemark	54	10	51	2,06

(1) Moyenne des scores sur chacune des trois fonctions. L'écart type entre ces scores moyens nationaux est de 0,48.

1. *Allemagne.* — Si l'on ne tient pas compte des réponses de l'unique candidat du DKP (Deutsche Kommunistisehe Partei) interrogé dans l'enquête, réponses qui donnent systématiquement la préférence à l'action indépendante des Gouvernements nationaux, on constate que les candidats (et les élus) des trois grands partis de la République fédérale expriment une attitude très favorable à la compétence des institutions européennes : les libéraux (FDP) encore plus fortement que les sociaux-démocrates (SPD), et ces derniers un peu plus que les chrétiens démocrates (CDU/CSU). Les autres candidats sont nettement moins « européens ».

On notera que, si les chrétiens démocrates se prononcent plus fréquemment que les socialistes et même que les libéraux pour une politique étrangère et une politique de défense communes, ils sont un peu en retrait en ce qui concerne la politique agricole et la politique régionale ; ces deux derniers points expriment sans doute, d'une part, une certaine critique à l'égard de la politique agricole commune telle qu'elle évolue actuellement et, d'autre part, une crainte plus ou moins confuse que les compétences des *Länder* ne viennent à être menacées.

2. *Italie.* — Les différences entre les candidats des divers partis italiens sont peu marquées en ce qui concerne les préférences à l'égard de l'Europe. Les radicaux manifestent les aspirations « progressistes européennes » les plus fortes, d'autant plus fortes peut-être que ce parti à vocation contestataire n'a pas exercé jusqu'ici et a sans doute peu de chance d'as-

sumer à bref délai des responsabilités gouvernementales. Libéraux (PRI et PLI ici regroupés pour améliorer la signification de l'échantillon), socialistes (PSI) et sociaux-démocrates (PSDI) (également regroupés) et démocrates chrétiens (DC) sont très proches les uns des autres sur les trois dimensions factorielles, suivis de près par les communistes, lesquels ne se distinguent guère que par un score nettement moins européen que ceux de tous les autres partis sur deux points : la politique étrangère et surtout la défense commune.

3. *Royaume-Uni.* — Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le classement des pays suivant l'ordre décroissant des scores moyens sur les sept items pris en compte fait passer le Royaume-Uni avant la France. On peut à première vue en être surpris, puisque toutes les études qui ont été faites auprès du grand public, notamment les « eurobaromètres », montrent incontestablement que la population française considérée dans son ensemble est nettement *plus* favorable à l'unification de l'Europe et à la Communauté européenne que la population britannique. C'est néanmoins un résultat très net de cette enquête auprès des candidats que, pour beaucoup de questions, les réponses des candidats britanniques paraissent plus « européennes » que celles des candidats français (10).

En l'occurrence, pour quatre fonctions sur sept choisies comme significatives, les candidats britanniques ont tendance à se prononcer un peu plus fréquemment que les candidats français pour l'attribution des compétences aux institutions européennes de préférence au Gouvernement national. Cette anomalie apparente ne provient pas de différences de structures dans les échantillons ; si l'on dichotomise les réponses, dans chacun des deux pays, selon qu'elles proviennent de candidats des partis de la majorité gouvernementale (UDF et RPR en France, conservateurs au Royaume-Uni) ou de candidats d'autres partis, on constate que, si les candidats des partis français non gouvernementaux paraissent un petit peu plus « européens » que leurs homologues britanniques, les candidats gouvernementaux britanniques semblent l'être beacoup plus que leurs homologues français (11).

(10) Voir INGLEHART, RABIER, GORDON and SØRENSEN, *Broader Powers for the European Parliament ?*, *op. cit.*

(11)

	Moyenne générale sur les sept items	
	Candidats des partis de la majorité	Autres candidats
France	2,50 (n = 59)	2,54 (n = 69)
Royaume-Uni	2,73 (n = 41)	2,49 (n = 99)

L'explication pourrait être que les candidats britanniques (ou certains d'entre eux) sont plus « européens » que leurs électeurs, ce qui n'est pas exclu, mais devrait être examiné plus en détail, ou encore que les candidats français (ou certains d'entre eux) le sont moins que leurs électeurs, ce qui nous paraît très probable.

4. *France.* — Mis à part les candidats du Parti communiste, qui dans presque tous les domaines ici retenus comme significatifs optent pour une compétence nationale plutôt qu'européenne (12), et ceux des écologistes, qui expriment le plus fréquemment une préférence pour les institutions européennes (notamment lorsqu'il s'agit de la politique de l'environnement, du contrôle des sociétés multinationales et de l'énergie), les candidats de l'aile libérale de l'UDF (Parti républicain et Parti radical socialiste) sont dans l'ensemble plus favorables à la compétence des institutions européennes que les candidats socialistes-radicaux de gauche et même que les candidats de l'aile démocrate chrétienne de l'UDF (Centre des démocrates-sociaux). Ces derniers illustrent bien le phénomène d'*understatement* que nous avons déjà mentionné : dans cette enquête, ils se situent presque toujours en deçà de leurs collègues de l'UDF ; mieux encore, dans quatre cas sur sept, les réponses des candidats CDS sont plus proches de celles des candidats RPR que de celles des candidats de la famille libérale de l'UDF (13). Tout se passe comme si un « effet d'intimidation », venu du RPR et/ou de l'Elysée, avait contraint les candidats d'origine CDS à mettre dans leur poche, au cours de la campagne électorale, leur drapeau européen (14).

(12) Avec toutefois une ouverture un peu plus grande en ce qui concerne la politique de l'environnement et la politique agricole : un tiers des candidats communistes interrogés accepte dans ces domaines la compétence des institutions européennes, mais avec droit de veto pour chaque Gouvernement national.

(13) Contrôle des sociétés multinationales, politique agricole, politique de l'énergie et, dans une moindre mesure, politique étrangère.

(14) Cet effet d'intimidation a été correctement décrit et expliqué par Pierre KENDE, dans son article La France et l'intégration européenne, *Commentaire* (Paris), été 1979, vol. 2, n° 6, pp. 181-188.

On trouve la confirmation de cette stratégie du bas profil, adoptée par les candidats français du CDS, au sein de la liste de l'UDF, dans les déclarations suivantes du secrétaire général de leur parti pour les affaires européennes, Jacques Mallet, à propos de leur programme électoral (Rapport Deniau) :

« Le problème de la sécurité en Europe a été délibérément écarté, celui des institutions européennes abordé avec une extrême prudence. Le choix nous a conduits parfois à nous aligner sur le plus petit commun dénominateur : c'est un programme œcuménique qui ne se propose pas de faire « le maximum d'Europe », mais d'attirer le maximum de voix... ».

Cité par BIBES, MENUDIER, LA SERRE et SMOUTS, L'élection européenne en France, en Grande-Bretagne, en Italie et en République fédérale d'Allemagne, *Revue française de Science politique*, décembre 1979, vol. 29, n° 6, p. 1031.

3. ACCORDS ET DÉSACCORDS ENTRE CANDIDATS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Dans tout régime démocratique, la procédure électorale met en compétition des candidats qui s'accordent ou s'opposent, à des degrés divers, sur diverses dimensions de l'activité sociopolitique : ils s'accordent généralement entre candidats porteurs d'une même étiquette, et s'opposent entre candidats se réclamant de partis différents.

Dans une assemblée internationale, au contraire, les représentants des diverses nations en présence auront tendance, même s'ils ne sont pas formellement mandatés à cet effet, à exprimer des attitudes rigoureusement semblables ou plus ou moins harmonisées. Ils le feront au nom des instructions reçues, si ce sont des représentants officiels dans l'exercice de leurs fonctions, ou au nom de « l'intérêt national », si ce sont des personnes privées, pour se conformer aux usages qui conduisent à dissimuler quelque peu l'étendue des désaccords entre nationaux face à l'étranger.

Qu'en sera-t-il au sein du Parlement européen dont, comme l'on sait, les membres sont les « représentants des peuples des Etats réunis dans la Communauté » (15) et siègent en groupes politiques non en délégations nationales ?

L'enquête faite auprès des candidats à l'élection européenne permet de jeter quelque lumière sur ce problème des tensions éventuelles entre représentants des peuples de la Communauté selon, d'une part, la nation à laquelle ils appartiennent et, d'autre part, l'étiquette politique sous laquelle ils ont été élus.

Cet examen, bien entendu, sera limité ici aux attitudes et opinions relatives à l'exercice de certaines fonctions « gouvernementales » : celles précisément qui ont été présentées dans les pages précédentes (16).

La dispersion des scores, qui exprime l'ampleur des différences d'opinion sur chacune des trois dimensions auxquelles nous avons ramené les conceptions relatives au Gouvernement de l'Europe, peut être examinée sous plusieurs aspects. Il peut y avoir des différences entre les opinions moyennes des candidats de chaque nationalité ou entre les opinions moyennes des candidats ressortissant aux différents groupes politiques constitués au sein du Parlement européen. Mais ces mesures sont assez grossières : les moyennes, par définition, dissimulent la dispersion. Nous devrons nous intéresser aussi aux écarts entre candidats de différents partis d'*un même pays* et entre candidats des divers pays de la Communauté se réclamant *d'une même tendance*, par exemple d'un même groupe politique existant au Parlement européen.

D'une façon générale, les écarts entre pays sont légèrement supérieurs

(15) Article 137 du traité instituant la Communauté économique européenne.

(16) D'autres dimensions des attitudes et opinions des candidats (et des élus) ont déjà fait ou feront l'objet d'autres publications.

aux écarts entre les groupes politiques du Parlement européen, et sont plus grands sur le facteur 2, qui correspond aux fonctions traditionnelles de l'Etat-nation (politique étrangère et défense), que sur les deux autres facteurs. Cela signifie qu'au sein du Parlement européen les clivages nationaux risquent d'avoir un peu plus d'importance que les clivages entre groupes politiques ou que — ce qui revient au même — des tensions entre représentants des diverses nationalités se feront sentir à l'intérieur des groupes.

Mais les écarts entre les scores moyens des candidats des divers partis rivalisant dans chaque pays sont nettement plus grands, notamment en France, en Italie et surtout au Danemark, trois pays qui apparaissent de ce fait comme étant les plus partagés au sujet des fonctions à attribuer à la Communauté européenne.

Dispersion des opinions selon le pays d'origine, d'une part, et dispersion selon l'étiquette politique nationale, d'autre part : on peut s'attendre logiquement à ce que les groupes politiques existant au Parlement européen (ou certains d'entre eux) soient le lieu de tensions internes relativement fortes. C'est bien le cas : il y a *plus* de différences, en moyenne, entre les opinions des fractions nationales composant un même groupe politique du Parlement qu'entre les fractions politiques en compétition dans un même pays. En outre, c'est au sein du groupe communiste que les tensions latentes apparaissent comme les plus fortes, du fait des différences d'opinion très fortement marquées entre les partis « frères » français et italiens.

Le jeu des relations d'influence et des rapports de forces, au niveau national et au niveau européen, entre les citoyens, les élus, les partis politiques et les décideurs institutionnels, reste largement ouvert. Puissions-nous avoir quelque peu contribué à éclairer le débat en révélant au Parlement européen d'aujourd'hui, et à ceux qui y ont délégué leurs représentants, les réponses collectées individuellement auprès des candidats sur des questions aussi fondamentales pour l'avenir de l'Europe.

Nos résultats ont montré, en effet, que les membres du Parlement européen ont, en majorité, dans un certain nombre de domaines importants, une attitude plutôt « pro-européenne » que « nationaliste » en ce qui concerne l'attribution de la capacité de décider. Certes, le degré de « support », dirait-on en anglais, c'est-à-dire à la fois d'impulsion et de soutien, varie considérablement d'une nation à l'autre et, dans une moindre mesure, d'une formation politique à l'autre, mais, pour le Parlement considéré dans son ensemble, la politique de défense apparaît comme le seul domaine pour lequel une majorité n'est pas favorable à un transfert — même minime — de compétences. *Par contre, des problèmes tels que la politique de l'énergie, la politique de l'environnement, la politique agricole et d'autres sont considérés par la majorité des élus comme pouvant être transférés au niveau européen.*